REMPLACEMENT 2021
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
D TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE - AMÉNAGEMENT

Série : STAV

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 13 pages

PREMIÈRE PARTIE …….. 6 points

DEUXIÈME PARTIE ……..14 points

Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

Les candidats traiteront au choix la question 1 ou la question 1bis.

La question choisie sera précisée sur la copie.

DOCUMENT 1 : « **Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement des territoires et perspectives** », Conseil économique, social et environnemental, section de l'aménagement durable des territoires, 09/10/2018.

Question 1

Le **document 1** fait référence aux notions de **circuit court** et d'**artificialisation des sols**.
Préciser chacune de ces deux notions. **(2 points)**

Question 1 bis

Le document fait référence aux **associations** et aux **intercommunalités**.
Préciser le rôle de chacun de ces deux acteurs des territoires.

Les questions 2 et 3 seront obligatoirement traitées.

Question 2

Dans le **document 1**, concernant les PNR, il est question de **« leurs actions (qui) concourent (…) au lien social et à la réduction des fractures territoriales »** et de leur **« rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte »**.
Expliquer précisément chacun de ces deux extraits. **(2 points)**

Question 3

Les PNR participent à la protection de l'environnement.
Dans un texte d'une dizaine de lignes, proposer un avis argumenté sur la question de la protection de l'environnement dans les territoires. **(2 points)**

DOCUMENT 1

Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement des territoires et perspectives

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation à la formation du public. Les missions d'un PNR s'appuient sur une charte, élaborée préalablement au classement du parc, dont la durée d'application est de quinze ans.
53 parcs naturels régionaux existent en 2018, dont 51 en France métropolitaine et 2 en Guyane et en Martinique. Une vingtaine de projets de PNR supplémentaires est à l'étude.
Leur création et leur mode de gouvernance sont fondés sur la volonté des actrices et acteurs locaux ainsi que sur les partenariats entre État et collectivités territoriales (un ou plusieurs Régions et Départements, des communes et souvent des intercommunalités).
Leur fonctionnement favorise la participation des partenaires du territoire (organismes socioprofessionnels, établissements publics, associations…) et les liens avec la population locale.
Leurs actions mettent l'accent sur l'animation et l'ingénierie de projets, sur la transversalité, l'éducation et l'information du public. Les Parcs ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils sont un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

DOCUMENT 1 (suite)

Les PNR favorisent une bonne gestion du foncier (taux d'artificialisation des sols de 4,5 % contre 7 % en moyenne nationale) et un développement économique soutenable : diversification et valorisation agricole, promotion de « circuits courts », gestion durable de la forêt et création de filières bois, implication dans la valorisation de savoir-faire artisanaux, maintien d'activités industrielles et de services, notamment touristiques. Les PNR s'impliquent en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, d'environnement et de biodiversité. **Leurs actions** partenariales **concourent** au maintien et à la création d'emplois, **au lien social et à la réduction des fractures territoriales**.

Le contexte dans lequel interviennent les PNR évolue. La loi NOTRe renforce la taille et les compétences des intercommunalités et les PNR ne sont pas éligibles à certaines politiques de développement local, mais la loi pour la reconquête de la biodiversité confie aux PNR un **rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte.**

Conseil économique, social et environnemental, section de l'aménagement durable des territoires, 09/10/2018

DEUXIÈME PARTIE (14 points)

« Jeu, set et match » pour le grand tétras

Étude de cas. La mise en place d'une zone de quiétude hivernale pour le grand tétras à Osse-en-Aspe (Pyrénées-Atlantiques).

Depuis 2016, le programme européen « Habios » finance des projets de préservation des « habitats des oiseaux bio-indicateurs » dans les Pyrénées. Parmi les oiseaux, on trouve le grand tétras, une espèce emblématique des Pyrénées aujourd'hui menacée par les activités humaines. Conscients des conséquences néfastes des activités sportives hivernales sur le grand tétras, des acteurs locaux ont saisi l'opportunité de financement offerte par l'Europe pour concrétiser des projets. Dans la commune d'Osse-en-Aspe (Pyrénées-Atlantiques), des actions ont été menées en forêt de Barlagne où une zone d'hivernage du grand tétras était fréquentée par des pratiquants de raquettes (ou raquettistes). Ce projet, qui a mobilisé de nombreux acteurs, s'est concrétisé récemment par la mise en place d'une « zone de quiétude ». Un tel dispositif ne peut toutefois garantir la survie du grand tétras que si des actions de sensibilisation sont conduites auprès des raquettistes.

À partir des documents, répondre aux consignes ci-dessous :

Consigne I (7 points)

Analyser les interactions entre le contexte et le processus d'aménagement de la zone de quiétude du grand tétras dans la commune d'Osse-en-Aspe.

Consigne II (7 points)

Analyser la logique et les déterminants des principaux choix socio-techniques garantissant la survie du grand tétras.

LISTE DES DOCUMENTS

(Créés pour les besoins de l'épreuve)

Document 1 : Le programme « Habios » : plus de 2 millions d'euros de fonds européens pour soigner l'habitat des pics, chouettes, perdrix et grands tétras.

Document 2 : D'une opportunité de financement à des actions de protection du grand tétras.

Document 3 : Un ensemble d'acteurs locaux au service du grand tétras.

Document 4 : Mise en place d'une zone de quiétude, financée par le programme Habios (commune d'Osse-en-Aspe, 2018).

Document 5 : Dispositifs d'information et de protection aux abords de la zone de quiétude du grand tétras (d'après *La Dépêche* du 16/03/16, modifié pour les besoins de l'épreuve)

Document 6 : Une découverte respectueuse de la montagne en hiver (d'après plaquette d'information du Parc national des Pyrénées, modifié pour les besoins de l'épreuve).

Document 7 : Le grand tétras, une espèce extrêmement sensible au dérangement hivernal.

DOCUMENT 1

Le programme « Habios » : plus de 2 millions d'euros de fonds européens pour soigner l'habitat des pics, chouettes, perdrix et grands tétras

Créé en 1999, FORESPIR est un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) franco-espagnol-andorran. Il a pour objectif de contribuer au maintien et au développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts Pyrénéennes. Avec pour membres, en France, l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière, les communes forestières et pour partenaires les fédérations des chasseurs. Il monte ainsi des projets de coopération transfrontalière pour tout ce qui touche à la forêt pyrénéenne. Coopération territoriale, ingénierie de projets, expertise et développement d'actions sur les thématiques liées à la forêt, au bois et à l'environnement : c'est dans ce dernier secteur que s'inscrit aujourd'hui le « **Programme Habios** », financé par les fonds européens, dédiés à la coopération transfrontalière. Plus de deux millions d'euros sont ainsi prévus pour soutenir les populations de grands tétras, perdrix, lagopèdes, pics et chouettes en protégeant mieux ou en restaurant leurs habitats. Tous ces oiseaux sont des espèces dites « cibles ».

Le programme Habios se fixe 3 grands objectifs :

« Mieux connaître les espèces cibles et leurs habitats »

- Mettre à jour, collecter et homogénéiser les données.
- Cartographier les habitats d'espèces.
- Tester de nouvelles méthodes de suivi.

« Mettre en œuvre une stratégie transfrontalière de gestion »

- Améliorer la qualité des habitats.
- Évaluer les actions menées.
- Réduire les menaces liées aux activités humaines.

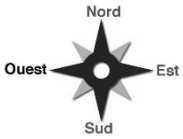
« **Sensibiliser le grand public et former les professionnels de la montagne »**

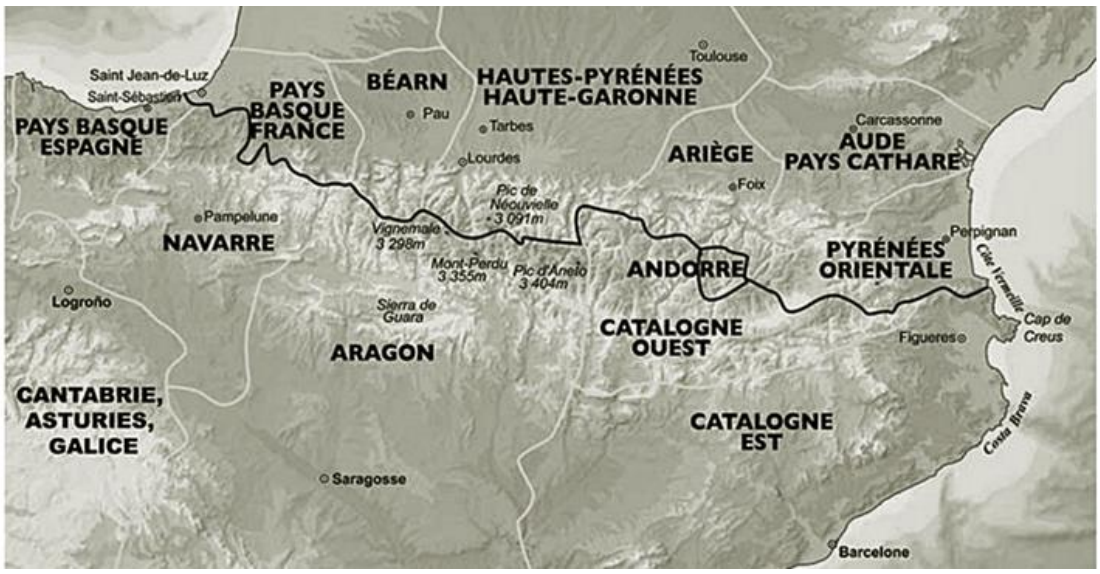
- Développer des outils de sensibilisation.
- Former à la protection de la nature.

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Le programme **HABIOS** regroupe 16 partenaires des deux versants des Pyrénées. Par exemple, pour le versant français : l'Office National des Forêts, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, les fédérations départementales de chasse ; pour le versant espagnol : Hazi Fundazioa du Pays basque, le Conseil Général du Val d'Aran, le Centre Technologique Forestier de Catalogne, les gouvernements de Navarre et d'Aragon.

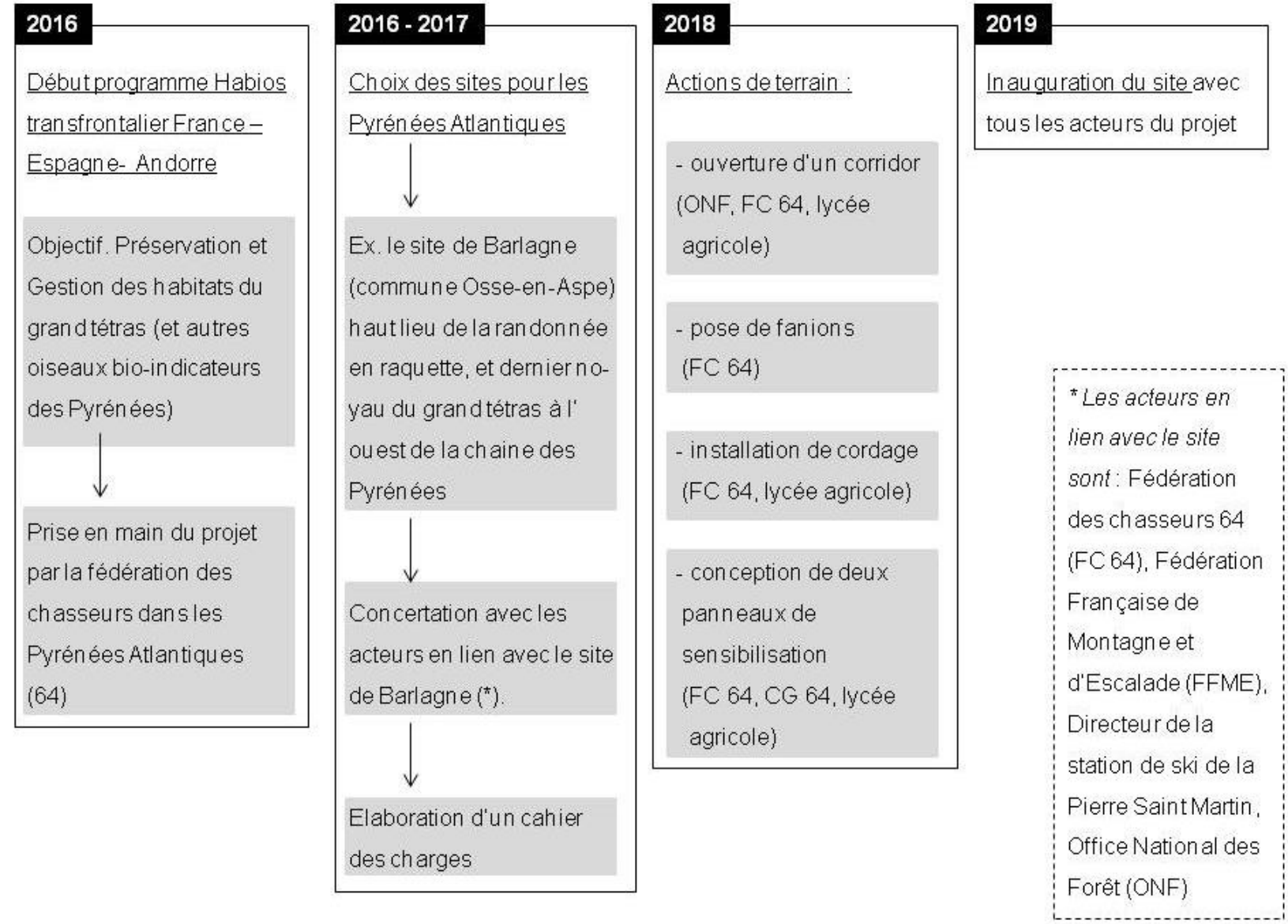
Carte de localisation de la France (au Nord),
de la principauté d'Andorre et de l'Espagne (au sud)





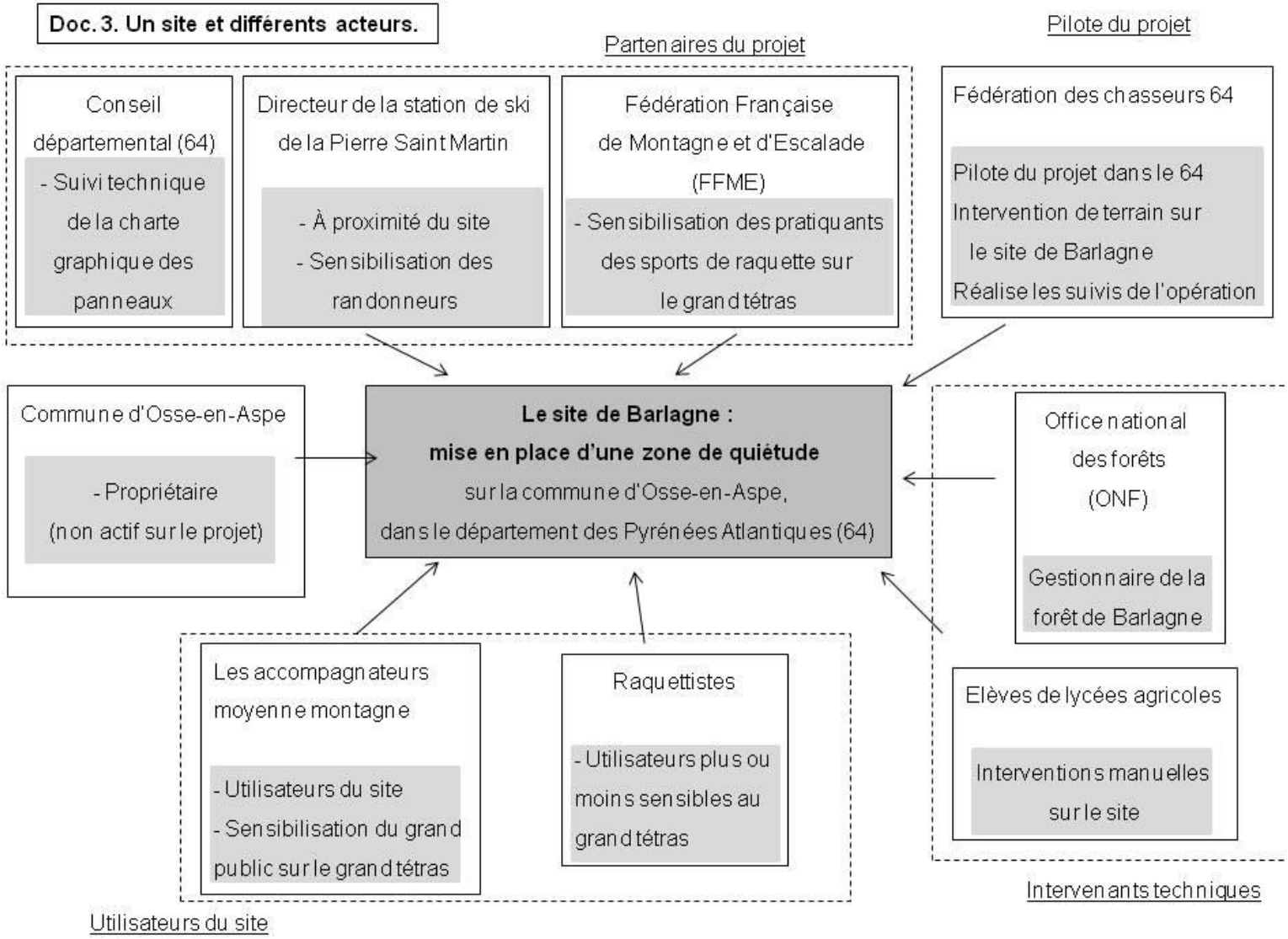
DOCUMENT 2

D'une opportunité de financement à des actions de protection du grand tétras



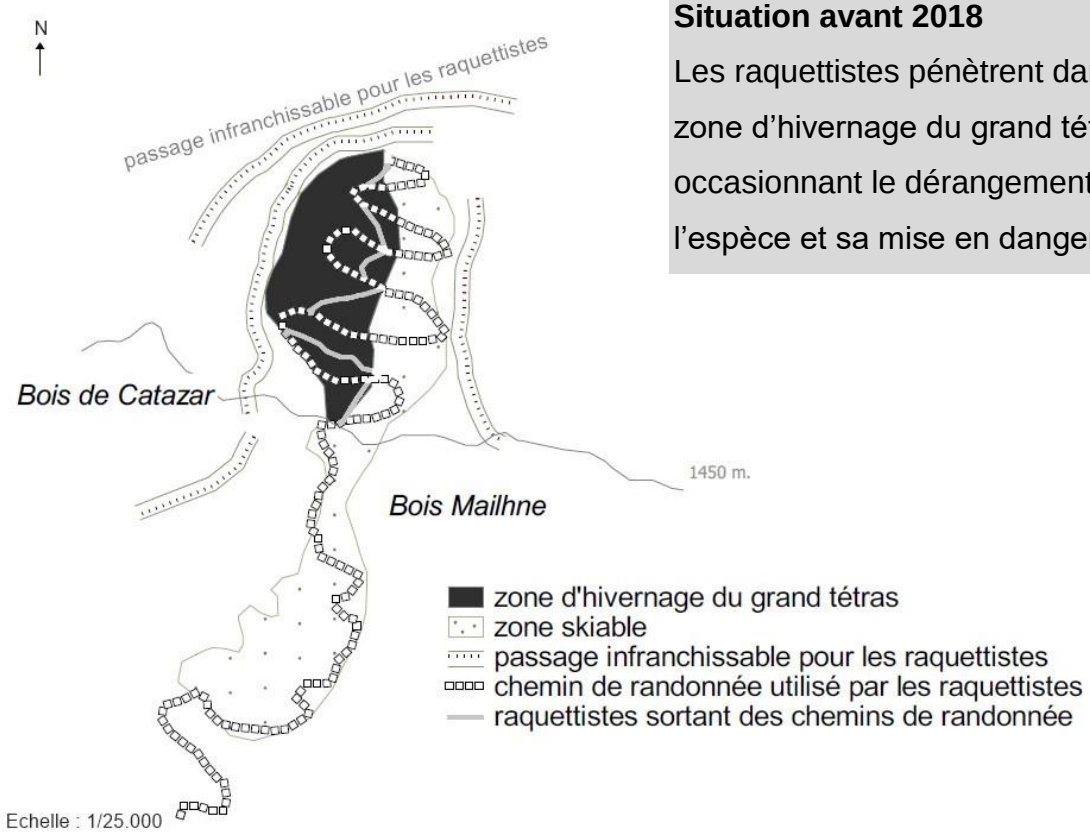
DOCUMENT 3

Un ensemble d'acteurs locaux au service du grand tétras



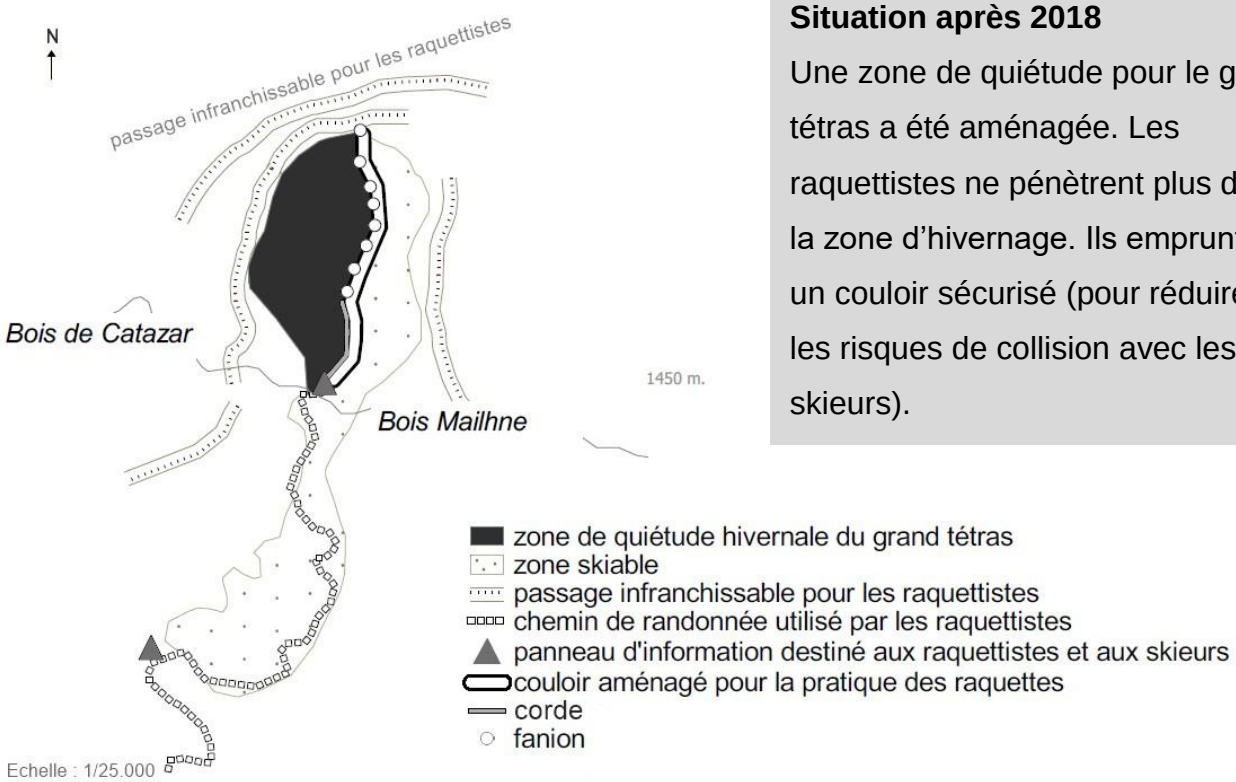
Document 4

Mise en place d'une zone de quiétude, financée par le programme Habios (commune d'Osse-en-Aspe, 2018)



Situation avant 2018

Les raquettistes pénètrent dans la zone d'hivernage du grand tétras, occasionnant le dérangement de l'espèce et sa mise en danger.



Situation après 2018

Une zone de quiétude pour le grand tétras a été aménagée. Les raquettistes ne pénètrent plus dans la zone d'hivernage. Ils empruntent un couloir sécurisé (pour réduire les risques de collision avec les skieurs).

DOCUMENT 5

Dispositifs d'information et de protection aux abords de la zone de quiétude du grand tétras

Panneau d'information installé en bordure du chemin de randonnée et destiné aux raquettistes.





Une corde tendue pour éviter l'intrusion dans la zone de quiétude du grand tétras. Sur la photo, un fanion a également été attaché à une corde.

Un panneau d'information, utilisé par un accompagnateur moyenne montagne pour sensibiliser le public au respect de la zone de quiétude et mettre en garde contre les risques de collision avec les skieurs.



DOCUMENT 6

Une découverte respectueuse de la montagne en hiver

S'immiscer dans des paysages revêtus de blanc demande quelques précautions afin de préserver la vie et la survie des habitants des lieux. Le calme apparent de ces espaces n'est en effet que le reflet d'une nature en dormance, au sommet de sa fragilité.

Écouter le silence



N'entravez pas la quiétude des animaux dans cette période où toute forme de dérangement peut avoir un impact important.

Pas de Bruit !

Ramener tous ses déchets



Les déchets plastiques ou métalliques mettent plusieurs années à disparaître et peuvent contaminer le milieu (sources, eaux…).

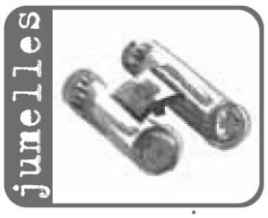
Les déchets organiques (restes de pique-nique…) attirent les prédateurs qui peuvent être une menace pour le grand tétras.

Suivre les itinéraires réguliers



Pour maintenir des espaces de quiétude pour la faune sauvage, ne pas multiplier les traces de raquettes.

Observer à distance



Chercher à se rapprocher des animaux, pour faire une photo par exemple, conduit le plus souvent à les faire fuir. Profitez plus longuement du comportement de la faune sauvage en vous munissant de jumelles. Ne cherchez pas à les suivre !

Être accompagné par un professionnel



Découvrez la montagne enneigée avec un guide ou un accompagnateur en montagne. Il vous apportera une connaissance de la faune sauvage et des comportements à adopter.

DOCUMENT 7

Le grand tétras, une espèce extrêmement sensible au dérangement hivernal

La population de grands tétras en France serait comprise entre 4 000 et 5 500 adultes dont 3 500 à 5 000 dans les Pyrénées. Les populations de France, d'Andorre et d'Espagne fonctionnent indépendamment au plan démographique. Mais il est prouvé que de rares échanges d'individus ont lieu entre les deux versants, ce qui est important pour la diversité génétique.

Habitats : le grand tétras vit dans des forêts de montagne. L'hiver, il fréquente la lisière supérieure des bois, entre 900 et 2 500 m d'altitude. Il se réfugie alors dans les arbres (pins ou sapins) où il reste perché pour se nourrir et se cacher.

Régime alimentaire : le grand tétras se nourrit essentiellement de végétaux. L'hiver, les aiguilles de pins et de sapins, pauvres en énergie, constituent son unique ressource alimentaire.

Menaces : depuis 1995, les effectifs de grands tétras ont diminué de près de 30 % sur la chaîne des Pyrénées. L'espèce est classée comme vulnérable par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Les menaces qui pèsent sur cette espèce très sensible sont nombreuses :

- Perte et dégradation de ses habitats du fait des changements des modes de gestion forestière et pastorale.
- Augmentation du dérangement qui va jusqu'à provoquer l'abandon des sites favorables ou entraîner une mortalité en période critique (hiver).
- Augmentation de la prédation.
- Mortalité par collision dans des câbles aériens et des clôtures.

En hiver, les grands tétras ne disposent que de réserves de graisse très limitées. Ils fonctionnent donc à l'« économie d'énergie » ; ils se déplacent peu et évitent de voler pour ne pas quitter le sous-bois qui les protège et les nourrit. En les dérangeant, les raquettistes les contraignent à descendre des arbres où ils sont perchés et à se déplacer pour trouver un autre arbre. Toute dépense énergétique inutile, piétinement mais surtout envols provoqués par le dérangement peuvent en effet leur être fatals. Par ailleurs, ils seraient également plus exposés aux prédateurs (aigle, renard) et aux maladies (parasitisme lié au stress).